

CAMBODGE NOUVEAU

1er - 15 jan. 1997

Politique Economie Finances

2ème année Numéro 64

des fusils à la grève

Finalement, les jours passant et les batailles annoncées ne survenant pas, l'année s'achève paisiblement, et un espoir apparaît : que les candidats aux plaies et aux bosses, ayant pris en compte les conseils de bons stratèges, ont renoncé à en découdre.

Ce ne sont pas les raisons de se battre qui manquent, ni la pugnacité, de part et d'autre, mais peut-être les combattants. Il semble que ni l'armée ni la police ne soient disposées à s'entretuer sur la demande des leaders politiques. Entre Funcinpec et PPC on pourrait donc s'en tenir aux projectiles verbaux, aux rafales de mots. Reste à souhaiter que la trêve dure jusqu'aux élections.

Finis les affrontements armés ? En tous cas les conflits sociaux ont soudainement surgi. C'est là un événement heureux. Un syndicalisme est né de façon que l'on peut qualifier d'exemplaire. C'est un signe que le Cambodge accède au monde moderne.

Car s'il est évidemment nécessaire, pour créer de premières industries au Cambodge, d'y attirer les investisseurs, et pour cela de consentir des sacrifices sur les salaires et la protection sociale, un dialogue devait s'instaurer entre employeurs (en général étrangers) et employés des usines textiles.

Que les ouvriers aient su rapidement, sans heurts, s'organiser, instaurer le dialogue et obtenir des conditions de travail plus décentes augure bien des futures relations du Cambodge avec les pays voisins. C.N.

Cambodge Nouveau adresse ses meilleurs vœux à ses lecteurs... et prend des vacances. Le prochain numéro paraîtra début février.

interview

VAN SOU IENG

Président de l'Association des Industries Textiles, vice-Président de Wing Tai Apparel

Sommes-nous au début ou à la fin d'un conflit ? Les jours qui viennent seront décisifs. On saura si l'origine du conflit est politique ou si elle est sociale.

Avec les décisions qui ont été prises le 27 décembre, la Convention signée entre *Cambodia Garment* et le Gouvernement, les ouvriers devraient être satisfaits, les revendications devraient cesser. Le salaire de base a été porté à 40 dollars, et beaucoup d'autres revendications ont été satisfaites.

grèves justifiées, ou politiques ?

Grèves authentiques, justifiées ? Ou bien politiques ? Au début, j'ai cru à une grève politique. Après avoir participé à cette réunion, je pense que les revendications des ouvriers ont pu être réellement motivées. Une combinaison est aussi possible. Mais si le mouvement se poursuivait, alors ce serait la preuve qu'il est politique.

Cambodia Garment n'est pas un cas particulier, sinon qu'elle compte 3000 ouvriers. Elle peut être représentative des autres usines.

Les cas personnels que nous avons traités dans cette réunion peuvent avoir une influence sur les autres usines. Cependant la Convention signée entre *Cambodia Garment* et le Gouvernement n'est pas applicable à toutes les usines.

Par exemple, pourquoi plafonner les heures supplémentaires si les ouvriers souhaitent travailler davantage ? Ceux qui veulent travailler plus pour gagner plus doivent pouvoir le faire.

Le Président de l'Association des Industries Textiles, qui regroupe 36 entreprises, M. Van Sou Ieng, patron lui-même d'une entreprise textile créée il y a 18 mois, a pris une part active aux négociations de ces derniers jours. Sino-Khmer, parlant couramment, en plus du khmer, le français et l'anglais, il s'exprime sur les rôles respectifs des trois partenaires : ouvriers, patrons, et gouvernement.

pas de contrôle par les syndicats

J'estime que le Gouvernement doit intervenir pour apaiser les ouvriers, ou alors le mal sera sans remède. Les investisseurs étrangers ne veulent pas voir les usines contrôlées par les syndicats, comme en France ou aux Etats-Unis.

Bien sûr il a pu y avoir des abus. Il y en a dans toutes les activités au début, surtout avec une progression aussi rapide. Ce peut être le cas aussi quand on construit un immeuble ou dans toute autre activité. Mais ce sont des cas individuels.

On dit que les ouvriers sont comme des enfants. Oui, mais qui les guide ? Je redoute la politique.

nous perdons tous de l'argent Dans cette affaire, on n'a entendu que les ouvriers. Et parfois de façon inexacte. J'ai parlé avec des ouvrières qui se

plaignent. En réalité elles n'ont été ni renvoyées ni menacées. Elles ont craint de l'être, ce n'est pas la même chose.

Pour ce qui est des patrons, tous nous perdons de l'argent. Ne parlons même pas d'amortissement...

20 % du rendement chinois Pourquoi ? C'est que les ouvriers cambodgiens n'ont aucune formation, mais aussi aucune éducation. Ils sont très lents. Ils comprennent très peu. Ils n'ont pas de mémoire. Il faut répéter les mêmes choses mille fois.

D'autre part, il y a un fort absentéisme, une présence très irrégulière. Il est courant qu'ils partent pendant deux jours. Il peut arriver que 50 ouvriers s'en aillent sans prévenir. Ils vont se présenter ailleurs en espérant gagner un peu plus avec ce qu'ils ont appris.

On ne peut pas les faire travailler selon les normes. Il faut environ 8 mois à un an pour le "rôdage", pour obtenir un certain rendement, et encore ce rendement n'est pas ce qu'il est en Chine. On peut estimer qu'actuellement c'est 20 % du rendement chinois, et que l'on espère atteindre 70 %. Les coûts sont donc beaucoup plus élevés. Il faudra 5 à 7 ans pour commencer à gagner de l'argent !

des conflits ? Oui, mais dans 3 ans !

L'industrie textile commence à peine au Cambodge. Elle a 18 mois ! On considère généralement qu'il faut 2 à 3000 usines pour que cette industrie atteigne sa maturité. Au Cambodge, il y en a 38. Si à ce stade il y a déjà

(suite page 2)

à l'intérieur

interview Van Sou Ieng
naissance du syndicalisme
bien joué ?
exportations de produits textiles

pages 1 2
page 2
page 3
page 4

le Code du Travail
10,7 millions d'habitants
livre

page 5
pages 6-7
page 8

(suite de la page 1)

des problèmes, on ne peut pas envisager beaucoup plus ... Déjà, l'industrie textile acquiert une mauvaise image.

Voilà pourquoi je dis : dans 3 ans, des conflits, oui... mais maintenant c'est trop tôt.

conséquences immédiates :

6 à 8 mois de retard

Effets concrets des conflits : un net ralentissement des investissements. Jusqu'à maintenant, il y avait 10 visiteurs par jour, des téléphones, des telex ... Maintenant, plus rien. J'estime que le retard pris atteindra 6 ou 8 mois...

Un autre effet : les investisseurs se disent qu'il existe d'autres choix : le Vietnam, le Laos, la Birmanie, la Chine ... Un industriel a déjà décidé de déménager.

Mais ses machines sont difficiles à vendre sur le marché local. Les machines ? Elles peuvent valoir de 300 à 7 000 dollars ...

conflit du textile VAN SOU IENG

un Code du travail ?

On ne nous en a pas informé

Non, je n'ai pas connaissance du Code du Travail, parce qu'on nous dit qu'un nouveau Code va sortir. Je ne crois pas que beaucoup de patrons sachent qu'il existe un Code. Le ministère des Affaires Sociales ne nous en a pas informés.

Mais les investisseurs en principe sont des patrons habitués à travailler en coopération. Quand on vient de Chine, de Singapour, de Malaisie, ... on n'exploite plus les ouvriers, on sait bien que sans ouvriers, pas d'usine !

et maintenant ?

Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait un dialogue. Les demandes des ouvriers ne sont pas associées. Je suis d'accord avec les souhaits

des ouvriers. Mais avec deux réserves :

1) Il faut, dans chaque usine, des délégués du personnel pour qu'il puisse exister un dialogue entre des patrons qui sont souvent étrangers et ne parlent pas cambodgien, et les ouvriers. Il faut immédiatement des délégués du personnel.

A *Cambodia Garment*, il n'y avait pas de délégué du personnel. Le conflit a éclaté sans aucun préavis. Ailleurs, il en existe. Dans mon usine, *Wing Tai Apparel*, il n'y a pas encore de délégué élu, c'est qu'il y a beaucoup de turn over : jusqu'à 40 à 50 % par mois !

Il faut que désormais, avant de déclencher un conflit, il y ait dialogue.

2) certaines revendications sont

inadaptées. Nous avons accepté un salaire de base de 40 dollars. Mais la semaine de 40 heures, des congés de trois mois, ce n'est pas possible.

syndicat général des ouvriers

Un syndicat général des ouvriers ? Oui. Il faut une logique d'interlocuteurs. Chez les patrons, c'est fait. Mais il ne faut pas de syndicats politiques. La formation des ouvriers n'est pas encore suffisante.

Moi-même, en tant que patron, j'ai toujours travaillé, sans me poser de questions. Mais je commence à réfléchir. Comme les autres patrons, je suis venu ici poussé par l'espoir. Ne parlons même pas de gagner de l'argent. Suis-je optimiste ? Oui, je continue à penser qu'il faut rester au Cambodge. Sinon je serais parti ! Je garde un intérêt dans le Cambodge, mais pour l'instant on vit surtout d'espoir.

naissance du syndicalisme

Voici les 15 points de l'accord intervenu le 30 décembre à la société *Gennon (Cambodia) Garment*, entre la direction et les 5 représentants des ouvriers, 5 femmes, élues le même jour par 510 ouvriers.

1. la société peut licencier un ouvrier avec des raisons justifiées mais doit consulter les représentants des ouvriers pour tenter de trouver une solution avant de prendre une décision définitive. Si la société veut licencier un ouvrier qui n'a rien fait de répréhensible, celui-ci a droit à une indemnité de 7 jours à un mois de salaire.

2. La société promet de presser ses agents d'arrêter d'insulter les ouvriers, et s'excuse pour les abus qui ont pu être commis.

3. Les travailleurs qui ont participé à la grève du 24 au 28 décembre toucheront l'intégralité de leur salaire et les ouvriers qui ont initié cette grève ne seront pas sanctionnés.

4. La société reconnaît les représentants des travailleurs comme partenaires et interlocu-

teurs afin de trouver des solutions pacifiques aux divers problèmes relatifs au travail dans l'usine, et de rechercher la prospérité de la société dans l'intérêt à la fois des investisseurs et des ouvriers, et dans un esprit de justice et de responsabilité des deux côtés.

5. Le salaire minimum est augmenté à 40 dollars par mois.

6. le travail aux pièces est maintenu, mais pour les ouvriers qui gagnaient moins de 40 dollars avec ce système, la compagnie les paiera effectivement 40 dollars par mois. Pour les autres, il n'y a pas de changement dans le calcul de leur salaire.

7. La société garantit une prime de 5 dollars par mois aux ouvriers qui n'auront pas été absents plus de 2 jours par mois.

8. La société ne peut pas forcer les travailleurs à faire des heures supplémentaires. Ils peuvent faire des heures supplémentaires s'ils le veulent. La société doit prendre des mesures adéquates (primes, augmentations de salaires) pour inciter les travailleurs à faire des heures supplémentaires si nécessaire.

9. la société donnera une allocation de dîner

de 2000 riels aux ouvriers qui feront des heures supplémentaires de 4h30 à 8h30.

10. La durée du travail est réduite de 48 à 47 heures par semaine (...).

11. en cas de maladie ou d'accident du travail, un ouvrier peut consulter gratuitement un médecin payé par la société. Sur l'avis du médecin, il peut recevoir intégralement son salaire pendant son traitement, le coût étant pris en charge par la société jusqu'à 30 jours (...).

12. une femme enceinte a droit à un congé de 3 mois, payés 50% de son salaire normal.

13. la société organisera les élections justes et libres à bulletins secrets d'au moins 6 représentants des ouvriers avant le 28 février

14. Les présentes dispositions pourront être améliorées par le prochain Code du Travail. Mais si le Code du Travail était moins favorable aux ouvriers, ce sont elles qui resteraient en vigueur.

15. Au cas où cet accord susciterait des disputes, nous essaierions tous de trouver d'abord un accord entre nous. Si ce n'était pas possible, nous nous adresserions au tribunal et/ou à l'arbitrage du Ministère du Travail.

A PROPOS ...

sans nous !

Pourquoi un affrontement armé éventuel entre Funcinpec et PPC ne devrait en principe être qu'assez bref et limité ? Parce que, sans doute, ni la police ni l'armée ne s'y laisseraient impliquer. Côté police, ni You Hockry ni Sar Kheng, les deux ministres de l'Intérieur, comme du côté armée ni Nhiek Bun Chhay ni Meas Sophea, les deux chefs d'état-

major, ne sont disposés à suivre les tendances batailleuses des politiques. Le n° 1 des forces armées a déclaré que si l'on voulait faire intervenir l'armée, il demanderait la signature conjointe des deux Premiers ministres.

Les affrontements pourraient rester limités aux gardes personnels des deux Premiers (environ 2000 hommes côté Hun Sen).

l'armée sous pression

Reste que les deux grands partis

essaient de diviser l'armée, chacun à son profit, et qu'ils y réussissent partiellement dans la zone militaire spéciale. D'où les échauffourées début décembre à Battambang et l'annulation au dernier moment du voyage que le premier Premier Ministre devait faire à Samlot le 23 décembre. Il ne semble pas que les habitants prennent nettement parti pour l'un ou l'autre Premier.

KNP/FUNCINPEC

La présence lors de l'ouverture du Congrès mondial du PNK, le 28 décembre, de plusieurs éminents membres du Funcinpec, le chef de cabinet de Norodom Ranariddh Ly Tuch, le député Ahmad Yahya, ... fait penser que le rapprochement des deux partis est en bonne voie.

Chaque parti pourrait y gagner ce qui lui manque : le PNK la protection de ses bureaux de province; le Funcinpec une certaine aura de

conflit du textile**le gouvernement
aurait-il bien joué ?**

Apparemment très effacé dans le conflit du textile, le gouvernement a eu un comportement assez ambigu, et finalement assez habile. Il est vrai que puisqu'il s'agit d'un conflit entre ouvriers et patrons d'entreprises privées, le gouvernement, en principe, n'a pas à intervenir, à moins que l'on fasse appel à lui : on est en économie de marché.

un Code du Travail ?

Mais revenons aux origines. Lorsque les investisseurs étrangers se présentent au CDC avec leur projet de création d'usine, on leur accorde leur agrément avec empressement (c'est de l'argent qui entre, ce sont des emplois créés).

On se garde bien de leur signaler qu'il existe un Code du Travail. Et les investisseurs se gardent bien de s'enquérir. On préfère leur expliquer tous les avantages du Code des Investissements. Les investisseurs affluent (voir p. 4).

quelles inspections ?

Après la création des usines, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales, au Travail et aux Anciens Combattants de son côté n'inquiète personne avec des visites inopportunes d'inspecteurs du Travail. Implicitement : "vous avez l'agrément du CDC, dirigez votre usine comme bon vous semble".

Il est possible aussi que certains patrons découragent les visites des inspecteurs, en leur refusant l'accès de l'usine, ou par tout

autre procédé.

Est-ce que pour autant l'Inspection du Travail ignore ce qui se passe ? Non. Et même, elle prévoit

sans peine ce qui va se passer ensuite : un conflit, des heurts entre patrons qui demandent trop à des gens inexpérimentés. En l'absence de règles claires, il y a évidemment des abus.

on laisse pourrir

Inévitables, les problèmes surgissent. On laisse pourrir. Arrive donc le conflit (peut-être quelque peu provoqué ?).

Pour éviter une catastrophe où tout le monde perdrait, les patrons leur investissement, les ouvriers leur emploi, et le Cambodge un commencement de développement industriel, apparaît alors l'évidente nécessité d'établir des règles, de définir les droits des uns et des autres, d'instaurer un dialogue. D'un Code du Travail en somme.

C'est alors que l'on découvre, comme par hasard, qu'il en existe un (par parenthèse, le Code actuel n'admet pas les syndicats ni le droit de grève, il est sur ce point beaucoup plus favorable aux patrons que le prochain).

Mais désormais personne ne proteste : la nécessité a été suffisamment démontrée que sans règles du jeu on courait à la catastrophe.

nécessité d'un Code

Discrettement, les responsables cambodgiens peuvent se féliciter. Ils ont fait admettre aux investisseurs étrangers, sans paraître y toucher, presque sans intervenir, seulement sur la demande des patrons eux-mêmes, des règlements qui, peut-être les auraient fait fuir, ou les auraient

dissuadés d'investir au Cambodge si on les leur avait imposés d'entrée de jeu.

Aux ouvriers, ils ont rendu un grand service :

- fait admettre et officialisé un relèvement substantiel du salaire de base;

- fait admettre un commencement de protection sociale.

apprendre à dialoguer

- mais surtout montré l'utilité de s'organiser, d'établir des règles du jeu, d'apprendre à dialoguer. Cette formation "sur le tas", par l'expérience directe, vaut toutes les formations théoriques du monde.

En même temps, les limites ont été clairement soulignées : on ne peut pas demander n'importe quoi, car il est relativement facile aux patrons, qui sont en majorité des étrangers (30 sur 38 !) de retirer des machines qui ne valent, parfois que 300 dollars pièce et d'aller les installer dans des pays voisins. Il faut être bien contents que ces étrangers aient créé déjà 20 000 emplois. "S'ils s'en allaient, ça ferait 20 000 chômeurs. Est-ce cela que nous voulons ?"

noires hypothèses

Tout est bien donc, et on va vers l'équilibre... Mais n'y aurait-il pas derrière les grèves quelque manœuvre politique ?

C'est le soupçon, parfois la conviction, de certains responsables de l'administration : "Dans un premier temps, on casse l'industrie textile. On crée des chômeurs. Dans un deuxième temps, on utilisera ces gens, forcément mécontents, contre le gouvernement".

Bien évidemment, c'est Sam Rainsy et le PNK qui sont ici soupçonnés, et ceux qui dénoncent la manœuvre sont plutôt, on

s'en doute, de tendance PPC.

à qui la faute ?

Une autre observation jette elle aussi un peu de vinaigre dans la jatte de lait.

Si les patrons paient si mal leurs ouvriers, a dit le député Kem Sokha, président de la Commission des Droits de l'Homme de l'Assemblée, c'est qu'il leur a fallu, pour obtenir l'autorisation d'investir, verser d'assez copieuses redevances ici et là. En bons gestionnaires, ils ont maintenant le souci de les récupérer.

Les victimes de ces pratiques, ce sont les ouvriers des usines. Les dures conditions de travail, les salaires de misère, ne seraient donc pas l'effet de la rapacité des patrons (ou pas uniquement) mais de celle de certains responsables cambodgiens.

Faut-il croire cette noire hypothèse ? Chacun en jugera selon ses informations ou ses expériences. En tous cas, le phénomène ne serait pas nouveau de hauts responsables qui seraient les premiers exploités de leur propre population. Pour décrire ce phénomène, on a créé aux Philippines, où il est très répandu, l'expression de "colonisation intérieure".

beaucoup appris

En tous cas chacun aura beaucoup appris au cours de cette crise. On est passé d'un état zéro des relations du travail à une meilleure appréciation réciproque. Ce n'est évidemment qu'un commencement. Les choses étant ainsi enclanchées, reste maintenant à pratiquer réellement le dialogue.

Et à espérer que les Etats-Unis accorderont le GSP...

Cambodge Nouveau

est entièrement réalisé
au Cambodge

A PROPOS ...

vertu et d'indépendance, et le très bon communicateur qu'est Sam Rainsy.

Quant à l'appel à "l'union de tous les démocrates", thème du Congrès du PNK, et aux dénonciations de la présence vietnamienne au Cambodge, cela sonne comme un appel au ralliement du MUND (Mouvement d'Union Nationale Démocratique) de Ieng Sary et d'autres ex-khmers rouges. Com-

battre la présence vietnamienne au Cambodge et le gouvernement de Phnom Penh soutenu par Hanoï a été longtemps la principale, voire la seule motivation des khmers rouges alors animés par la Chine.

Sirivudh : pas d'amnistie

"En ce qui concerne le Prince Norodom Sirivudh, mon demi-frère, je demande à ses supporters et à ses proches de me pardonner : je ne peux pas l'am-

nistier" a déclaré Sa Majesté le Roi le 24 décembre.

La raison: il faudrait que les deux Premiers Ministres en fassent la demande écrite. Le second Premier accepterait l'amnistie mais refuse de la solliciter.

usine de gaz liquéfié

Total va faire construire et gérer une usine de bouteilles de gaz liquéfié sur le site de son dépôt de pétrole, au bord du Mékong, en aval de Phnom Penh. Con-

structeur : Technip.

bon chien

Pour avoir titré le 12 décembre "Hun est pire qu'un chien", Prayuth (Le Combattant, tirage 3 à 4000) a été condamné par le ministère de l'Intérieur à 20 jours d'arrêt de parution. Mais après excuses et explications (quelques jours auparavant, Hun Sen lui-même avait dit en plaisantant

(suite page 8)

le point sur

LES EXPORTATIONS DE PRODUITS TEXTILES

Les produits de confection constituent l'essentiel des exportations du Cambodge. Pour les 6 premiers mois de l'année, sur un total exporté de 36,973 millions de dollars, les vêtements représentaient 33, 047 millions.

Il est vrai que les statistiques du ministère du Commerce ne tiennent compte que très partiellement des exportations de bois.

L'importance des produits de confection dans les exportations tient pour une très large part aux avantages du SPG

(Système de Préférences Généralisé ou GSP) que l'Union Européenne a accordé au Cambodge (CN n° 52 et 56).

Il existe maintenant au Cambodge 38 sociétés qui fabriquent des produits textiles, employant ensemble 18 282 personnes.

Les premiers agréments datent d'août 1994 (création du CDC), les plus récentes de novembre 1996 (voir tableau).

Le rythme de création d'ateliers de confection augmente : 10 en 1994; 13 en 1995; 15 pour 11 mois de 1996.

Sur ces 38 sociétés, une vingtaine fabriquent des T-shirts, 6

des jeans et/ou des pantalons, 5 des pullovers, 2 des gants. Egalement : chemises, pyjamas, sous-vêtements, chapeaux, tentes de camping, nappes, vêtements de sport ...

24 de ces sociétés exportent en bénéficiant des avantages du SPG : 22 exportent des vêtements, 2 des gants.

Les chiffres montrent la rapide croissance de ces exportations :

- 33 millions de dollars pour les six premiers mois 1996, soit en moyenne 5,5 millions par mois.

- 38,2 millions pour les 5 mois suivants, soit une moyenne mensuelle de 7,64 millions.

Par semaine : 1,3 million au début de l'année, 1,9 million dans la seconde moitié (valeurs "sortie usine").

En nombre de pièces : le total des quantités fabriquées dépasse toujours 2 millions par mois. En octobre le chiffre a dépassé 3 millions.

Côté pays destinataires, pour les 11 premiers mois de 1996, la Grande Bretagne est toujours de loin le meilleur client des produits textiles cambodgiens (voir tableau), avec des achats d'une valeur de presque 33 millions de dollars, suivie par l'Allemagne : 15,4 et la France : 5,7 millions.

Sur les 12 premiers pays clients du Cambodge, 9 font partie de l'Union Européenne, les Etats-Unis venant au 8ème rang. Ce n'est pas surprenant, la CEE est actuellement la seule à accorder les avantages du SPG au Cambodge.

Conditions de l'exportation : les produits textiles fabriqués par des sociétés ayant obtenu l'agrément du CDC ne paient aucune taxe à l'exportation.

Ceux qui sont exportés vers les pays de l'Union Européenne paient une taxe à l'entrée dans ces pays de 12 à 15 %. Il n'y a pas de quotas.

Le niveau de ces taxes, déjà très favorable, sera encore abaissé, jusqu'à être compris entre 0 et 5 %, lorsque le Cambodge aura

obtenu de Bruxelles la "dérogation" (CN n°52)

A partir du début de 1998, nous dit M. Mao Thora, directeur du Commerce Extérieur, il y aura une "taxe mobile" selon le niveau de développement de la région.

Concernant les salaires et les horaires : le Code du Travail promulgué en 1972, repris par l'Etat du Cambodge à quelques détails près, re-promulgué en 1992, ne fixe pas de salaire minimum mais définit très précisément les horaires de travail, la rémunération des heures supplémentaires, les licenciements, repos, congés etc... (voir ci-contre)

La grève et la manifestation de presque 4000 employés de Cambodia Garment le 17 décembre n'est pas la première (CN n° 45 : Travail : législation et pratiques)

mais de loin la plus importante. Le conflit actuel vise à faire admettre un salaire de base de 50 dollars au lieu de 35 pour les travailleurs "aux pièces" respecter la rémunération légale des heures supplémentaires, mettre fin aux abus dont les employés sont victimes.

Les revendications, qui ont été partiellement accordées (salaire de base 37 dollars) correspondent pour leur quasi-totalité aux dispositions très claires du Code du Travail en vigueur (voir ci-contre).

La création le 14 décembre du Syndicat Libre des Travailleurs Khmers est conforme à la Constitution, et au futur Code du Travail, mais pas au Code encore en vigueur (voir p. 5)

principaux importateurs de produits textiles cambodgiens 11 mois 1996 (millions \$)

Grande Bretagne	32,985
Allemagne	15,421
France	5,702
Pays-Bas	3,796
Belgique	3,630
Irlande	2,578
Singapour	2,019
Danemark	1,280
Etats-Unis	810
Autriche	558
Italie	51
Canada	234
...	

d'après statistiques Ministère du Commerce

sociétés (date d'enregistr.)	emplois	6 mois	11 mois
June Textile (8/94)	1 200	5 095	11 035
M&V International (8/94)	800	2 047	6 732
PPS Cambodia (8/94)	300		
Gold Kamvimex (8/94)	600	791	1 665
Supreme Garment (8/94)	600	2 467	2 894
Thai Pore Manufac. (10/94)	400	1 337	3 462
Horus Industrial Corp (11/94)	800	1 147	1 879
Integrity Apparel (11/94)	600		
Cambodia Garment (11/94)	1 500	9 701	18 605
Golden Time (11/94)	600	1 018	2 055
Loyal Cambodia (4/95)	250	628	1 008
City New Garment (4/95)	350	772	2 099
Potamon Cambodia (4/95)	200	239	691
Shelby Cambodia (4/95)	200	110	283
Wing Thai Apparel (6/95)	700	2 206	2 458
Camb. Bluebird Intern. Garm.	300	87	111
Concept Garment Co (9/95)	500	606	3 611
Wing Hwa Garments (9/95)	400	925	1 788
Phnom Penh Internat. (10/95)	150		
Tack Fat Garment (10/95)	1 000	2 068	4 544
Quality Textile (10/95)	200	194	650
Kong Hong Ltd (11/95)	1 200	86	160
Phnom P. Thmey Garm. (12/)	150	213	749
Sam Han Cambodia (1/96)	1 500	143	587
Winner Garment Manuf. (1/96)	200	170	310
United Arts Garment (2/96)	200	171	1 028
Les Broderies du Mékong (2/)	50	23	
Mighti-Spectra (2/96)	500		
Jyidish Clothing (2/96)	400	439	1 088
Gennon Cambodia (2/96)	300		48
Jung Hwa Cambodia (3/96)	350	130	299
Kingsland Garment (4/96)	300		
Guan Da Cambodia (6/96)	200		407
United Faith (6/96)	400		
Jin Chan Cambodia (7/96)	250		
Grand Tex International (8/96)	200		170
Cambodia Camping Equip.	132		
Wing Hong Internat. (11/96)	300		

d'après statistiques Ministère du Commerce

TRAVAIL Le Code en vigueur

Il existe un Code du Travail en 292 articles très explicite notamment sur les horaires de travail, leur rémunération, les congés, les accidents du travail, ... le règlement des conflits.

Ce n'est donc pas l'absence de législation que l'on peut invoquer dans le cas des employés des usines textiles, mais le fait que ce Code reste ignoré, de bonne ou mauvaise foi, et que l'Inspection du Travail n'a pas les moyens (ou les instructions) de le faire respecter.

L'idée la plus répandue chez les responsables cambodgiens est que pour favoriser la naissance de l'industrie, il faut attirer à tout prix les investisseurs étrangers au Cambodge. Donc fermer les yeux sur le niveau des salaires et les conditions de travail, de façon à rester compétitif par rapport aux autres pays de la région : Vietnam, Chine, Laos ...

Certains pays toutefois (France, Etats-Unis, ...) insistent pour que les pays en développement respectent des normes minimales. Les Etats-Unis semblent en faire une condition pour l'octroi au Cambodge des avantages du GSP.

L'apport principal du nouveau Code du Travail actuellement débattu à l'Assemblée Nationale est d'introduire les syndicats, conformément à la Constitution :

"article 36 : les citoyens khmers ont le droit de former des syndicats et d'en être membres. L'organisation des syndicats doit être déterminée par la loi".

horaires de travail

Selon le Code du Travail en vigueur :

- la journée normale de travail est de huit heures.

- la durée hebdomadaire normale est de 48 heures : 6 jours de 8 heures.

- par consentement mutuel, la journée peut atteindre 10 heures. Dans ce cas, les 2 heures de travail supplémentaires doivent être payées 125 % du tarif normal.

- si un jour normalement chômé

(dimanche et autres) est travaillé, il doit être payé 150 %.

- le travail de nuit doit être rémunéré 150 %. Définition du travail de nuit : entre 22 heures et 5 h du matin.

- l'accumulation travail de nuit et jours chômés doit être rémunéré à 200 %.

congés

Le jour normal de repos est le dimanche. Il peut y avoir exception, le repos du dimanche est alors pris à tour de rôle par les employés.

En cas de force majeure, l'entreprise peut demander des

• Les dispositions précises du Code du Travail concernant les horaires, les licenciements, les congés, les accidents, les modalités de paiement des salaires, le règlement des conflits, ... ne sont ni connues ni respectées.

jours de travail supplémentaires, mais avec l'avis préalable de l'Inspection du Travail et autorisation du Ministère.

Ces jours de travail exceptionnels sont rémunérés comme des heures supplémentaires. Il ne peut y avoir moins de 2 jours de congé par mois.

Les jours de congé chômés et payés sont chaque année rendus publics, en décembre, par le Ministère du Travail (en 1996, 18 jours chômés et payés).

Les congés annuels payés : ils sont de 1 jour et demi par mois, soit 18 jours par an. Il s'agit là d'une obligation pour l'employeur. Ces jours de congé ne peuvent pas être remplacés par des heures supplémentaires.

En plus de cette durée minimale, les congés annuels sont augmentés de 1 jour par tranche d'ancienneté de 3 ans.

Congés spéciaux : ce sont les congés demandés par un employé pour des raisons non prévues : maladie grave, décès, mariage des proches (époux, enfants, parents). Ils sont rémunérés avec l'avis de l'employeur. S'ils ne sont pas utilisés, ils ne peuvent être "récupérés" l'année suivante.

licenciements

Pour qu'il puisse y avoir licen-

ciement, il doit y avoir :

- préavis,

- prime de licenciement, proportionnelle à l'ancienneté;

- s'il y a licenciement abusif, le salarié peut demander des dommages et intérêts.

obligations des entreprises et des salariés

- déclarer l'ouverture de l'entreprise;

- tenir un livre de paie;

- tenir un registre d'entreprise;

- si l'entreprise a plus de 10 salariés, elle doit avoir un délégué du personnel. De 10 à 100 salariés : 2 délégués;

- si elle a plus de 10 salariés, il doit y avoir un règlement intérieur.

vail. En février 1996, une centaine de personnes avaient reçu cette formation. 87 entreprises avaient des délégués du personnel, *"pas encore beaucoup dans la confection"*.

inspections

En février 1996 l'Inspection du Travail comptait 15 à 20 personnes, les Directeurs et sous-Directeurs des 5 directions du ministère. On prévoyait alors la formation d'Inspecteurs, Contrôleurs et assistants.

En cas d'infraction, nous disait alors M. Huoth Chanty, c'est à dire : pas de documents, infraction aux conditions générales de travail, il y a 2ème inspection après 6 ou 12 mois. Si le Code n'est toujours pas respecté, il y a "mise en demeure".

Après un nouveau délai de 2 mois (3 pour les sociétés les plus récentes), il y a "inspection spéciale". Il peut aussi y avoir "inspection spéciale" directe à la suite d'informations reçues par l'Inspection du Travail.

Entre le 8 novembre 1993 (début de la mise en oeuvre du Code) et le 10 décembre 1995, 656 entreprises (sur 1602) avaient fait l'objet d'inspections ordinaires. 199 avaient été trouvées en faute. Il y a eu 129 "mises en demeure". 69 entreprises ont été sanctionnées (amendes) Quelques-unes sont venues payer. 22 ont refusé et l'affaire a été devant le tribunal.

Nous avons essayé d'actualiser ces données, mais le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales, Travail et Anciens Combattants n'a pas donné suite à notre demande écrite.

salaires

Les 34 articles du Code concernant le salaire ont été reproduits dans *Cambodge Nouveau n° 14 (15-30 sept. 1994)*. On y lit notamment :

"article 100 : le salaire doit être au moins égal au salaire minimum garanti (qui n'existe pas, ndr) c'est à dire assurant à tout travailleur un niveau de vie décent compatible avec la dignité humaine".

Sur les salaires au Cambodge, voir les enquêtes parues dans les n° 1, 2, 3, 6, 14, 34, 35, 45, 50; et l'interview de M. Sam Rainsy (n° 63). Sur la couverture sociale, les accidents, n° 45.

principales exportations du Cambodge en 1995 (millions de dollars)

bois	59,953
dont troncs	24,100
bois scié	14,573
bois transformé 1	9,681
bois transformé 2	11,572
hévées	0,027
caoutchouc naturel	30,659
caoutchouc basse qualité	1,244
vêtements	24,103
produits textiles	0,754
gants	0,410
effets personnels	3,380
déchargements	3,000
cigarettes	2,273
produits de la pêche	1,974
colorants	1,280
rotin	0,831
maïs	0,672
graines de lotus	0,487
instruments de musique	0,388
encens	0,305
noix de cajou	0,268
...	

commentaires

N'ont été retenus ci-dessus que les postes les plus importants.

Il s'agit de statistiques douanières : certains postes, comme les effets personnels, le déchargement, ... ne sont pas des "exportations".

Les chiffres concernant le bois ne sont pas entièrement fiables, reconnaît le ministère du Commerce. Il y a forte contrebande aussi pour les cigarettes. En revanche, les chiffres concernant le caoutchouc seraient très proches de la réalité.

produits textiles : + 300 %

La valeur des exportations de vêtements, gants et produits textiles est en très rapide augmentation (plus de 300% en 1996 par rapport à 1995) et passe de loin au premier rang en 1996, tandis que la valeur des exportations de bois brut doit en principe tomber à zéro (interdiction d'exporter à partir du 31 décembre 1996).

contrebande toujours

Dans son *Bulletin Mensuel de Statistique* (septembre), le Ministère de l'Économie et des Finances note avec une remarquable franchise, sans doute destinée à dégager sa propre responsabilité et celle du service des Douanes :

"Les recettes douanières restent toujours environ 12 % au-dessous de l'objectif budgétaire. Cette mauvaise performance provient essentiellement des activités de contrebande, souvent protégées par des hommes armés -surtout à la frontière vietnamienne durant la période de la hausse des eaux".

10,7 millions

Il n'y a pas eu de recensement de la population du Cambodge depuis 1962. Il n'y en aura pas avant 1998 : une opération de cette envergure, qui emploiera 25 000 personnes, doit être très soigneusement préparée.

En attendant, l'Institut National de la Statistique, qui relève du ministère du Plan, a réalisé, financée par le Fonds des Nations Unies pour la Population, une Étude Démographique d'un très grand intérêt, qu'a présentée le 23 décembre le Ministre du Plan S.E. Chea Chanto.

Cette étude a porté sur un échantillon déjà important de 20 010 foyers. Elle apporte des informations précises sur quantités de réalités socio-économiques.

10,7 millions d'habitants

• En mars 1996, la population vivant au Cambodge s'élevait à 10,7 millions d'habitants.

• 5,1 millions d'hommes et 5,6 millions de femmes (52,2 %).

• La densité par km² est de 59,1 %.

14,4 % de la population est urbaine, 85,6 % est rurale.

• On comptait en mars 1996 environ 2 millions de foyers, soit une moyenne de 5,3 % de personnes par foyer (5,7 en milieu urbain, 5,3 en milieu rural).

• plus d'un quart (25,8 %) des foyers sont tenus par des femmes, proportion très élevée

• le taux de naissances brut (nombre annuel de naissances vivantes pour 1000 habitants) est de 38.

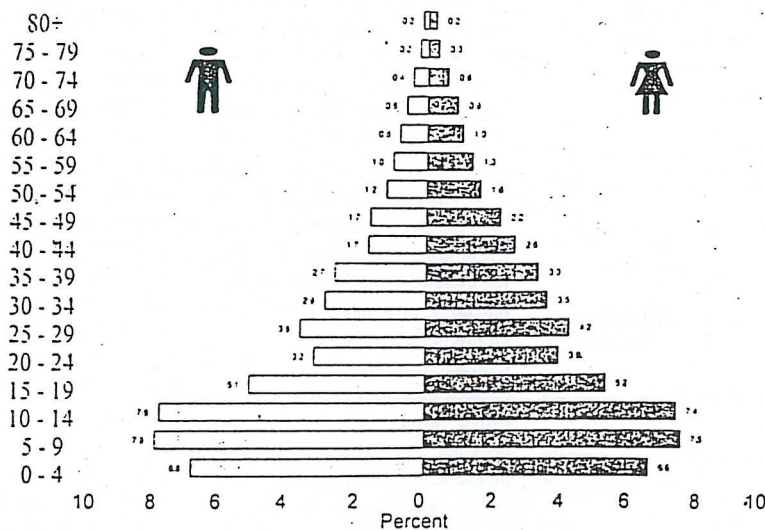
Commentaires : - le chiffre de la population va donner une base plus sûre aux calculs sur "l'effet khmer rouge". Ce rapport n'en souffle mot; - la densité du Cambodge (59,1) est faible, par rapport à celles du Vietnam notamment (229) et de la Thaïlande (117); ce que ne dit pas ce rapport, c'est la concentration dans la partie sud du pays, et le quasi-vider des régions frontalières déjà bien décrit par J. Migozzi : "Cambodge, faits et problèmes de population", CNRS 1973; - la proportion de la population urbaine, 14,1 %, est encore très faible (Vietnam 21 %, Thaïlande 32 %); on ne peut encore mesurer le rythme de l'urbanisation, sans doute rapide; - ni, autre point sensible, la répartition de la population par origines : combien de Cambodgiens ? D'étrangers (et en particulier de Vietnamiens) ? Sur tous ces points, le recensement de 1998 donnera des indications très intéressantes.

43,9 % d'enfants

• La proportion de la population active (15 à 64 ans) est de 52,6 %. Les enfants (0-14 ans) sont 43,9 % du total; les plus âgés (65 et plus) : 3,5 %.

• Le "taux de dépendance", c'est à dire le rapport entre population active et population inactives est très élevé au Cambodge (102 %).

Age



Cette "pyramide des âges" correspond aux informations recueillies par les enquêteurs. Le rapport estime que certaines de ces informations sont inexactes et présente une courbe "corrigée" ou "lissée" (non reproduite ici).

Le groupe d'âge 0-4 ans notamment est nettement moins nombreux que le groupe 5-9 ans. "Ceci pourrait être dû à un effet combiné d'un déclin de la fertilité, de l'omission de jeunes enfants, ou d'une exagération de leur âge. On aurait apprécié des commentaires des professionnels sur "l'effet khmer rouge" : creux importants dans certaines générations, et creux induits dans la génération suivante.

d'habitants

en moyenne (c'est à dire que 90 "inactifs" dépendent de 100 "actifs"), contre 69 au Vietnam et 48 en Thaïlande.

- parmi les habitants de 15 ans et plus, 66,2 % des hommes et 56,6 % des femmes ont été mariés. 2,2 % des hommes sont veufs et 15,3 % des femmes sont veuves (une proportion très élevée): 31,1 % des hommes et 26 % des femmes n'ont jamais été mariés; divorcés ou séparés : 0,5 % des hommes et 2,1 % des femmes.

- l'âge moyen du mariage est de 24,1 ans pour les hommes, de 23 ans pour les femmes.

lire et écrire

- 68,7 personnes de 7 ans et plus, sur 100, savent lire, écrire et comprendre, quelle que soit la langue: 81,8 % des hommes, 58 % des femmes.

- Il existe une importante différence entre les populations urbaine (80,2 %) et rurale (66,8%).

- De sorte que 55,7 % seulement des femmes de la campagne savent lire et écrire.

niveau d'éducation

- Seulement 2,3 % de ceux qui savent lire et écrire ont été jusqu'au bout du secondaire. 24,9 % seulement ont suivi tout le cycle primaire. 61,6 % des femmes et 51,5 % des hommes qui savent lire et écrire ont quitté l'école avant la fin du primaire.

- En moyenne, les habitants âgés de 25 ans et plus ont suivi l'école pendant 3,7 ans, avec là aussi un chiffre plus élevé pour la population urbaine (5,6 ans) que pour la population rurale. Et nettement moins élevé pour les femmes. 2,6 ans, que pour les hommes. 5 ans.

- Actuellement, 31 % des habitants de plus de 7 ans vont à l'école ou suivent une formation : 36,3 % des hommes, et 26,6 % des femmes. Mais la proportion est nettement plus élevée pour les enfants : 69,9 % vont à l'école.

emploi

- Parmi les personnes employées, on

compte:

- 81,6 % dans le primaire (agriculture, forêt, pêche, chasse);

- 2,8 % dans le secondaire (mines, carrières, manufactures, électricité, gaz, eau);

- 15,7 % dans le tertiaire (commerce, transport, services).

- Le taux de chômage est de 2,5 %, plus élevé dans le milieu urbain (7,9 %) que dans le milieu rural (1,8%).

- Environ 10 % des enfants de 7 à 14 ans travaillent (environ 5 % dans les villes).

migrations

- 35 % des habitants consultés étaient des "migrants", dont un peu plus d'un tiers venaient d'autres provinces.

- 66,3 % des migrants étaient venus de milieu rural à milieu rural;

- 15,1 % de milieu rural à milieu urbain.

Plus de la moitié étaient arrivés dans le lieu où ils vivaient 10 à 19 ans auparavant.

Commentaire : on reste dans ce domaine dans les généralités. On aimerait savoir par exemple quelle est la proportion des habitants de Phnom Penh qui en sont originaires; là aussi on voudrait mesurer "l'effet khmer rouge", et l'importance des migrations plus récentes quel est le rythme d'urbanisation du Cambodge ?

habitat

- Seulement 31 % des habitations sont des "structures permanentes", c'est à dire faites de matériaux tels que : bois, contreplaqué, ciment, brique, pierre, fer galvanisé, tôles métalliques ou de ciment.

- environ 20 % des habitations sont "semi-permanentes";

- 48 % (plus de 50 % à la campagne) sont "temporaires" c'est à dire faites de bambou, de terre, d'herbes, de matériaux de récupération ...

- Environ 70 % des habitations dans les campagnes ont un sol en bambou; 48 % en ville.

- 95 % des habitants sont propriétaires de leur habitation.

équipement

- **Eau potable** : dans les campagnes, 45,8 % des habitants dépendent de l'eau de puits: 30,3 % de sources, de rivières etc ... Dans les villes, 28,3 % ont de l'eau par des conduites, 20,8 % achètent leur eau potable.

- **Lumière** : plus de 82 % des foyers utilisent des lampes au kérosène. 13,5 % seulement ont l'électricité, dont 10 % alimentés par le réseau et 3,5 % par une combinaison de générateur et réseau (50 % en ville).

- **Toilettes** : environ 15 % seulement des foyers ont des toilettes intérieures (un peu moins de 50 % en ville).

- **Combustible pour la cuisine** : plus de 92 % des foyers au total utilisent le bois pour faire cuire la nourriture : 96 % dans les zones rurales, 68,6 % dans les villes, où le charbon de bois est utilisé par 21,7 % des foyers, et le gaz liquéfié par 6,4 %.

contraste villes/campagnes

- Si l'on retient les trois critères : courant électrique, toilettes et eau potable (soit par conduites soit achetée), environ 6 % des foyers cambodgiens seulement y répondent. Mais le contraste entre villes et campagnes est extrêmement accentué :

- 35,1 % des foyers urbains ont électricité, eau et toilettes : 1 % seulement à la campagne.

- Si l'on ne prend en compte que l'électricité et les toilettes : 42,6 % pour les villes, et 3,5 % pour les campagnes.

□□□□

Les données ci-dessus ne reproduisent que les principaux résultats du Rapport de l'Institut National de la Statistique. D'autre part, l'Institut a collecté bien plus d'informations que n'en présente le Rapport lui-même, que peuvent consulter les spécialistes.

9 St. 360 Po.Box 2142
PHNOM PENH - CAMBODIA
Tel. (855)-23-721 085
Fax (855) 23-362 947



Friedlander Cambodia

Imagination



Construction



Maintenance



Security & Quality

- INDUSTRIAL ENGINEERING SERVICES
- ONSHORE/OFFSHORE MAINTENANCE
- ONSHORE/OFFSHORE CONSTRUCTION
- SHIP BUILDING
- UNDERWATER CONSTRUCTION

VILLA GROUPE 22 MONDOL 3 SANGKAT 3
KHAN MITAPHEAP SIHANOUK VILLE
TEL: 015-830-876 FAX: 034-320-086

le journal
des
décideurs
votre
meilleur
investissement
!

Cambodge Nouveau
bi-mensuel
Politique, Economie, Finances

Directeur de la publication : Chea Savuth
Rédacteur-en-chef : Alain Gascuel
Enquêtes : Soy Sothy
Mise en page : Pen Mary
Cartographie : Paragaph
Impression : CIC
Centre Informatique du Cambodge

tel (015) 91 19 67

CAMBODGE NOUVEAU

58 rue 302 - BP 836 - Phnom-Penh
est vendu uniquement par abonnement
exemplaire gratuit sur demande

LiVres LiVres LiVres

"Des Français au Cambodge"

Vous arrivez au Cambodge ? Vous y vivez, mais le pays continue à vous étonner ? C'est un bon exercice, et parfois un grand plaisir de comparer vos étonnements, vos réflexions, vos désaccords même à ceux d'illustres prédécesseurs.

Ce petit livre, en deux volumes, reproduit des passages bien sélectionnés d'écrivains français qui se sont exprimés sur le pays. Si vous n'avez pas le temps de lire tout ce qu'ont écrit sur le Cambodge Pierre Loti, Claudel, Dorgelès, Farère, Malraux, Guy de Pourtalès, G-H Monod, Auguste Rodin, George et Bernard-Philippe Groslier ... et les grands anciens comme Henri Mouhot, Mgr Miche, Francis Garnier, J. Moura, Auguste Pavie, le Dr Pannetier ... ces morceaux choisis vous en donneront à coup sûr l'envie, vous aideront à faire votre sélection personnelle.

Parmi les auteurs injustement ignorés, le remarquable docteur

Pannetier (*"Au coeur du pays khmer"*, 1921). Ici est en particulier reproduit un portrait psychologique du Cambodgien qui n'a pas pris une ride en 75 ans. Dans Pannetier aussi des pages sur le rôle des Français, des Chinois ...

Autre casseur de convenances : Paul Claudel. Il expédie Angkor de quelques pages : *"Taprohm ... atmosphère de décomposition et de fièvre (...)* Angkor Vat, masse de moellons bruns (...) *Au milieu, le grand ananas central (...)* il reste les quatre ananas flanquant le motif central (...) *Les sanctuaires aux quatre points cardinaux (...)* ces joyaux fermés qu'on adore de loin avec leur ver central, cette ostentation de blasphème (...) *Aurais-je vu le temple du diable que la terre n'a pu supporter ? (...)* Ces apsaras dansant sur des ruines en une espèce de cancan sinistre..."
Étonnant, non ?

Des Français au Cambodge. 2 vol. 100 p. par Dominique Bérard. Ed Espace Bayon, 1995.

A PROPOS ...

(suite de la page 3)

que son chien était meilleur que lui, qu'il comprenait l'anglais), l'interdiction a été levée.

En s'achevant dans la bonne humeur, cette affaire montre une certaine décripation dans les rapports entre la presse et le pouvoir, estime Pin Samkhon, coprésident de l'AJK (Association des Journalistes Khmers).

journaux

Le PPC continue pourtant à intervenir dans la presse, dit Pin Samkhon : aide à de nouveaux journaux, fourniture d'articles tout faits, bonus pour "les meilleurs" sous forme de publicité politique : Aryathoar par exemple, journal bien informé qui tire à 2-3000 exemplaires, reçoit 3 à 4000 dollars par n° de cette façon. Koh Santepheap est plutôt payé pour ne pas écrire certains articles, selon le groupe de journaux proche de Sam Rainsy (Samleng Yuvachun, Sereipheap Thmey, Manak Seka Khmer, Prayuth, Oudomkate Khmer). Wat Phnom a reçu 30 000 dollars pour changer de bord. 50 000 ont été proposés à Sereipheap Thmey (New Liberty News tirage 10 000), qui a refusé. In-

dépendant aussi, après avoir été proche de Sam Rainsy : Samleng Yuvachun Khmer (*La Voix de la Jeunesse Khmère*). "Au dessus de 3000 ventes on peut être indépendant".

Les journalistes deviennent bien meilleurs, estime Pin Samkhon. KJA a décerné le 31 décembre 70 diplômes après une formation de six mois. Trois journalistes ayant suivi cette formation ont reçu le Prix de l'Ambassade d'Allemagne. Une journaliste ira en Allemagne.

Calmette

Avec la quatrième Convention de financement de l'Hôpital Calmette, d'un montant de 15 mio de FF, signée le 23 décembre par S.E. Gildas Le Lidec Ambassadeur de France et S.E. Ung Huot, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, c'est 45,3 millions de FF (9 millions de dollars) qu'aura reçu depuis 1993 le complexe hospitalo-universitaire Calmette (Institut Pasteur, Faculté mixte et hôpital Calmette) : formation des personnels médicaux et para-médicaux, rénovation des infrastructures et des équipements. S'y ajoute la rémunération de 15 experts français.



Direction Française

379, Quai Sisowath face au Tonlé Sap
près du Palais Royal

Restaurant Panoramique

au 1^{er} étage

Ouvert de 11h30-14h00 ~ 18h00-22h30

Cuisine fine française, viandes grillées,
Spécialités thaïlandaises

Glacier ~ Crêperie

au rez-de-chaussée

Ouvert de 10h00 à 1h00 du matin

* Grande variété de Glaces maison
conçues par un maître glacier

* Carte de Crêpes salées et sucrées

* TROPICO ; quant c'est trop c'est...

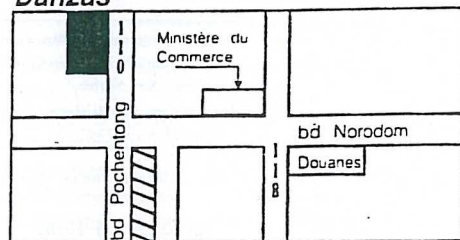
(Fun Tea pêche ou citron, Rio, Choc Menthe
et nouveauté Choky chaud)

DANZAS

The worldwide transportation network

- Frêt aérien et maritime
- Déménagement
- Douane et camionage
- Division spéciale textile
- Projets industriels
- Logistique pétrolière

Danzas



NOUVELLE ADRESSE

DANZAS CAMBODIA LIMITED

149/151 rue Preah Ang Duong (rue 110) 1er étage

Tél/Fax (855 23) 362 960/723 464 Mob (855) 15 919 784

Contact : Christophe LEFEBVRE